C A N A D A PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE TROIS-RIVIÈRES NO. COUR: 400-11-006699-226

COUR SUPÉRIEURE

« Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (LRC 1985, ch. C-36), en sa version modifiée »

DANS L'AFFAIRE DE L'ARRANGEMENT OU DU COMPROMIS DE :

9298-9524 QUÉBEC INC. Corporation légalement constituée ayant respectivement un bureau au 103-1460 rue Notre-Dame E à Trois-Rivières QC G8T 4J3

-et-

RELANCE D.P. INC. Corporation légalement constituée ayant respectivement un bureau au 103-1460 rue Notre-Dame E à Trois-Rivières QC G8T 4J3

« Compagnies débitrices »

AVIS D'UNE ORDONANCE VISANT UN ARRANGEMENT OU COMPROMIS AVEC LES CRÉANCIERS

Avis est par les présentes donné qu'une Ordonnance a été rendue le 17 août 2022 en vertu de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, et que Mallette, syndics et gestionnaires inc. agit à titre de Contrôleur aux affaires et aux finances des Compagnies débitrices.

L'Ordonnance initiale est disponible sur le site internet de Mallette, syndics et gestionnaires inc. au:

https://syndics.mallette.ca/dossier-public/relance-d-p-inc/

Les Compagnies débitrices devront soumettre un plan d'arrangement au plus tard le 23 août 2022, ou encore elles devront s'adresser à la Cour pour obtenir un délai additionnel pour soumettre un plan d'arrangement aux créanciers. Les documents pertinents seront disponibles sur le site web identifié plus haut.

Dès que le plan d'arrangement aura été préparé, le Contrôleur fera parvenir un nouvel avis à tous les créanciers.

Si vous désirez de plus amples informations à ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec monsieur Éric Pronovost, CPA, PAIR, SAI au 819 379-0133 ou par courriel au eric pronovost@mallette.ca

Daté à Québec, ce 18 août 2022

MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC. Syndic autorisé en insolvabilité Par :

Éric Pronovost, CPA, PAIR, SAI Contrôleur Mallette Syndics et Gestionnaires inc 200-3075 chemin des Quatre-Bourgeois Québec QC G1W 5C4

Téléphone: (418) 653-4431 Télécopieur: (418) 681-1707

C A N A D A PROVINCE OF QUEBEC DISTRICT OF TROIS-RIVIÈRES COURT NO.: 400-11-006699-226

SUPERIOR COURT

« Companies' Creditors Arrangement Act » (LRC 1985, ch.C-36) »

IN THE MATTER OF THE ARRANGEMENT OR COMPROMISE OF:

9298-9524 QUÉBEC INC.

Legal persons having their principal place of business located at 103-1460 rue Notre-Dame E in the city of Trois-Rivières QC G8T 4J3

and

RELANCE D.P. INC.

Legal persons having their principal place of business located at 103-1460 rue Notre-Dame E in the city of Trois-Rivières QC G8T 4J3

"Debtor Companies"

NOTICE OF A COURT ORDER REGARDING AN ARRANGEMENT OR COMPROMISE WITH CREDITORS

Notice is hereby given that an Order was rendered on August 17th, 2022 under the *Companies' Creditors Arrangement Act*, and Mallette, syndics et gestionnaires inc.is acting as Monitor of the business and financial affairs of the Debtor Companies.

Please note that the Initial Court Order is available on the Monitor's website at the following address:

https://syndics.mallette.ca/dossier-public/relance-d-p-inc/

The Debtor Companies are required to submit an arrangement no later than August 23rd, 2022, or petition the Court for an additional delay to submit some arrangement to their creditors. The related documents will be available on the above-mentioned website.

Once the arrangement will have been prepared, the Monitor shall forward a new notice to all the creditors concerned.

If you require further information, please contact Mr. Éric Pronovost, CPA, PAIR, SAI at 819 379-0133 or by email at eric.pronovost@mallette.ca

Dated in Quebec, this 18th day of August 2022.

MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC. Syndic autorisé en insolvabilité

Éric Pronovost, CPA, PAIR, SAI Monitor Mallette Syndics et Gestionnaires inc 200-3075 chemin des Quatre-Bourgeois Québec QC G1W 5C4

Phone: 418 653-4431 Fax: 418 681-1707